



Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 14 août 2012

F 04170 THORAME-HAUTE
Association loi 1901
N° de dossier W042000206
N° de SIREN 533 420 659 00013

Procès verbal de séance

L'assemblée générale ordinaire de l'association s'est réunie sur convocation écrite du Président conformément aux délais prévus par les statuts, le 14 août 2012 à 17h30, à Notre-Dame du Serret.

En présence de Paul GIRAUD, Président, Félix JAUME, Vice-Président et Benoît GIRAUD, Secrétaire par intérim. Denis COINTREL, Trésorier est absent.

Monsieur le Maire, membre de droit de l'association assiste à l'assemblée.

Les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum pour les assemblées générales ordinaires (article 21). A titre indicatif, sur 44 adhérents à jour de cotisation (hors Mairie), 17 étaient présents et 7 représentés.

Afin de faciliter la diffusion du compte rendu et limiter la quantité de papier utilisée, le rapport d'activité détaillé et les budgets au format standard sont publiés en annexe. Le document complet est accessible sur le site internet de l'association ou sur demande.

Ordre du jour :

- Bilan moral, rapport du Président ;
- Orientations pour la nouvelle année ;
- Bilan financier, rapport du Trésorier ;
- Elections : renouvellement du Conseil d'administration ;
- Montant des cotisations ;
- Questions diverses.

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie, en préambule, les bénévoles qui ont permis la tenue de la réunion dans la chapelle de N.D. du Serret tout en évoquant l'aspect symbolique de cette rencontre dans ces murs. Il remercie également M. Matthieu d'Ondres pour le prêt de l'éclairage ainsi que l'AEP pour le prêt des tables et des bancs.

▪ Bilan moral, rapport du Président

Le Président ouvre la séance en évoquant un bilan positif pour 2011-2012 marqué par de nombreuses rencontres. Il rappelle l'ouverture de l'association au dialogue avec des amis ou des partenaires potentiels de la vallée et de la région dans les domaines du patrimoine, de l'archéologie ou plus largement de la culture.

Il rappelle les 4 lettres d'informations envoyées aux adhérents et diffusées plus largement auprès de 150 personnes ou organismes. Pour cette raison, il ne peut pas revenir sur chaque activité et s'engage à répondre aux questions.

Il s'attarde cependant sur 2 points :

- **L'opération de prospection archéologique au vieux moulin du Riou d'Ondres menée par Julie Emeric avec la participation de plusieurs membres de l'association.**

Julie n'étant disponible, il n'est pas possible de faire une présentation plus précise, mais celle-ci doit nous adresser une copie de son étude. Cette opération qui fait suite au repérage et à l'inventaire des sites archéologique du Haut-Verdon est une des premières expériences positives de coopération avec le milieu de la recherche et de l'université que l'association souhaite encourager.

- **Notre-Dame du Serret.**

Le gros œuvre extérieur étant quasiment achevé grâce à la mobilisation des bénévoles notamment Charly GRAC, il est désormais possible de se tourner vers les nouvelles étapes de la réhabilitation du lieu.

Le Président rappelle la situation actuelle et les différentes démarches engagées pour protéger le site ainsi que le dernier courrier adressé au Maire pour faire rétablir le bornage.

La parole est donnée à Monsieur le Maire sur ce point. Il indique notamment qu'il est favorable au rétablissement du bornage et propose l'organisation d'une réunion à la mairie entre les différentes parties concernées. Le Président affirme un accord de principe sur ce point.

Quelques remarques de l'assistance :

- Félix JAUME indique qu'il a reçu récemment l'archéologue départemental Matias Dupuy qui a souligné l'intérêt du site et s'est montré choqué par l'état des sépultures.
- Les Bâtiments de France qui sont déjà intervenus pour le bâtiment n'auraient plus titre de consultation sur la commune.
- On s'interroge aussi sur la possibilité de délimiter la parcelle de façon visible, le bornage étant indispensable.

Le Maire reprend la parole au sujet des travaux menés par le passé par l'association Patrimonium et les malfaçons observées qui ont donné lieu à une réclamation de la part de la commune maître d'œuvre et financeur des travaux. Il indique qu'il a obtenu un rabais de 50% sur le montant des travaux en question et qu'il souhaite redistribuer cette somme pour N.D. du Serret ou un autre projet lié au patrimoine.

L'association reste en contact avec la Municipalité.

Les projets futurs pour le bâtiment sont présentés dans la partie suivante.

Le rapport d'activité complet de l'association est présenté en annexe (1).

En conclusion, le Président indique que l'association dispose d'un potentiel d'activité et de développement réel pour les années à venir mais n'oublie pas les limites qui risquent de s'imposer à elle, à savoir le manque de disponibilité des bénévoles pour mener à bien ses projets et les fonds nécessaires.

L'Assemblée approuve ce bilan à l'unanimité.

- **Orientations pour la nouvelle année**

Le Président propose d'axer les travaux de l'association pour le prochain exercice sur deux projets principaux.

- **Notre-Dame du Serret** Poursuite des travaux de rénovation du bâtiment.

Il est proposé d'acter une nouvelle étape de réhabilitation du site avec la pose des fermetures de la chapelle. Cette opération doit permettre de sécuriser le bâtiment et lui donner un aspect extérieur fini et propre. Il sera possible de stocker du matériel ou des objets de la collection de l'association, mais aussi d'accueillir de petites manifestations telles qu'exposition, réunion, conférence, etc.

Il est donc prévu de travailler sur ce point avec la commune et demander des subventions pour cette réalisation.

La réalisation de l'intérieur sol et murs pourra intervenir dans une tranche de travaux future.

Il faut bien insister sur le fait que cette démarche vise à donner un lieu de réunions et de manifestations culturelles à Thorame, et qu'il ne s'agit pas seulement d'une opération de sauvegarde du patrimoine. C'est

une étape importante dans l'aménagement du site qui va lui permettre d'entrer dans une nouvelle période et de sortir progressivement de la phase de travaux et d'aménagement. Un dossier de présentation plan d'action sera présenté prochainement à la Municipalité. Par la même occasion, l'électrification du bâtiment deviendra nécessaire (ne serait-ce que pour la réalisation des travaux).

Parallèlement, la plaque de la Fondation du patrimoine sera apposée sur la façade. Il est également rappelé qu'un panneau d'informations historiques "en dur" doit être installé sur le terrain afin de bien matérialiser le site et rappeler le rôle de l'association. Enfin il faut remarquer, que la table installée par l'association en 1996 (en contrebas de la butte du Serret) est régulièrement fréquentée en été, ce qui participe à l'occupation et la mise ne valeur de la parcelle.

L'année prochaine il conviendra aussi de poursuivre les travaux de nettoyage, en particulier de l'intérieur, mais aussi l'évacuation des encombrants du terrain.

- **Chemin du patrimoine**

Le projet a déjà été présenté au cours de l'année par les différentes lettres d'information. Il pourra prendre un autre nom. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine local de façon cohérente, dans un premier temps au chef-lieu et dans les abords immédiats. Il est souhaitable par la suite, de poursuivre ce projet avec nos amis et partenaires associatifs de chaque village de la commune. De même qu'il est prévu de se coordonner avec d'autres projets existants dans la vallée.

Ce projet se veut aussi au service de l'intérêt général en participant à l'attractivité de la commune, en constituant une offre touristique complémentaire autour du patrimoine. Des animations ou des manifestations peuvent être envisagées autour de ces implantations. La trame de fond est là et la réalisation est possible pour l'année prochaine avec le concours de partenaires financiers. Un brouillon de dossier de présentation a été élaboré. Sur ce point aussi, l'association entend travailler étroitement avec la commune.

- **Autres projets, valorisation de documents anciens et petites manifestations**

Dans la mesure du possible, d'autres actions pourront être menées (en dehors de celles qui s'imposent par l'actualité), telles qu'un travail sur la "mémoire locale" : collecte de photographies ou cartes postales anciennes, en vue de réaliser des expositions, conférences, projections (notamment à N.D. du Serret) ou dans le cadre d'autres manifestations. Ce travail important pour Thorame permettrait de participer à l'animation locale, de créer un échange intergénérationnel et entre les différents résidents permanents et secondaires. Ce projet sera développé lors des prochains courriers d'information s'il peut se mettre en place facilement.

Le budget prévisionnel correspondant à ces projets est présenté à la suite du rapport financier.

L'assemblée approuve à l'unanimité les projets présentés pour 2012-2013.

- **Bilan financier, rapport du Trésorier**

En l'absence du Trésorier, le Président présente les comptes de l'exercice passé.

Pour l'exercice 2011-2012 (du 27/07/2011 au 14/08/2012), les relevés de comptes font apparaître, à ce jour, un solde positif de 32,10 € au compte courant et de 5 700,00 € sur le Livret bleu associatif ouverts au Crédit mutuel.

Notes : Ces soldes bancaires ne prennent pas en compte les charges non encore réglées pour l'exercice en cours, à savoir, 89,61€ de remboursement de frais, incluant 60,19€ de frais de déplacement, des frais postaux avancés, et une partie des dépenses pour les apéritifs offerts lors de l'assemblée générale (AG) et aux bénévoles pour le nettoyage du site, ainsi que 3,00€ de frais bancaires mensuels, soit au total 92,61€. Même remarque pour une recette de 20€ qui devra être comptée pour cet exercice.

Pour mémoire, les comptes ouverts La Banque postale ont été clôturés suite aux difficultés administratives interminables et à un service au client des plus déplorables (pour les associations).

Résultats de l'exercice 2011-2012 :

Produits		Charges	
Cotisations et dons (dont dons : 115)	1015,00	Assurance	200,48
Vente livres	318,00	Travaux N.D. Serret	805,03
Subvention de la Commune	200,00	Autres fournitures (bureau et divers)	28,55
Placement (intérêts)	106,71	Frais de déplacement / représentation (dont déplacement env. 90€)	130,99
		Frais de réception (apéritifs AG et travaux)	115,86
		Frais postaux et communication papier	353,84
		Documentation	25,00
		Adhésion à divers organismes	80,00
		Frais bancaires	32,20
		Réédition mémoire N.D. La Fleur (2x15 exemplaires)	179,62
		Don souscription Fondation du Patrimoine toiture maison La Colle-St-Michel	30,00
Total	1639,71	Total	1981,57

Déficit -341,86

On observe que les charges sont supérieures aux produits. Cette différence s'explique notamment par les frais importants engagés pour la toiture de l'abside de N.D. du Serret et une augmentation de l'activité globale de l'association (frais de fonctionnement).

Par ailleurs les frais de communication papier s'avèrent assez élevés malgré une volonté de les réduire au maximum, ils incluent dans ce tableau les frais postaux, d'impression et d'enveloppes, y compris l'envoi de commandes de livres.

L'envoi par mail de la lettre d'information permettrait de réaliser des économies substantielles, vous pouvez envoyer un mail à apspcth@gmail.com pour la recevoir sous forme électronique.

Note et précisions :

- Les frais de réception incluent les frais de l'apéritif de l'AG de 2011 (55,18€), ceux de 2012 et du casse-croûte servi aux bénévoles lors des journées prévues de nettoyage du site (60,68€).
- Les frais de déplacements et de représentation correspondent à la participation à diverses manifestations (notamment les *Entretiens de Peyresq*, rencontre de l'AGCCPF à Aix et à Peyresq) ainsi que les rencontres fréquentes pour régler les affaires courantes (notamment le cas du Serret cette année). Le déplacement est calculé selon la barème pour les bénévoles fixé par le gouvernement.
- Les adhésions aux organismes sont : la Fédération patrimoine environnement (nationale, ex-FNASSEM, 40€), l'Association pour la promotion du patrimoine de pays des Alpes-de-Haute-Provence (30€, mais non renouvelée l'année prochaine car inactive en dehors des *Journées du patrimoine* et par souci d'économie), l'Association du village de Peyresq (10€ pour 2013, dans le cadre d'une adhésion réciproque).
- Le budget lié à l'opération de prospection-inventaire de Julie EMERIC, dans le cadre d'une convention avec la DRAC, fait l'objet d'une comptabilité séparée (450€ en plusieurs versements). Il n'est donc pas pris en compte ici, mais n'a aucune incidence. Le financement de la DRAC lui a été intégralement reversé, l'opération est donc neutre pour nos finances.

Les relevés bancaires sont tenus à disposition.

Le bilan comptable est présenté de façon standardisée en annexe (2).

L'assemblée approuve le bilan comptable présenté.

• Budget prévisionnel 2012-2013

Un budget prévisionnel est présenté en s'inspirant des charges et produits de l'exercice 2011-2012.

Exercice 2012-2013.

Produits		Charges	
Placement	120	Assurance	200
Cotisations et dons	1000	Travaux (Serret 1000, panneau patrimoine 1000, autre 75)	2075
Vente livres	50	Autres fournitures (bureau et divers)	25
Subvention mairie	200	Frais de déplacement / représentation	100
Utilisation de l'épargne	1390	Frais de réception (inclus dans autre)	0
		Communication et Poste	250
		Documentations	25
		Adhésion à diverses associations	50
		Frais bancaires	35
Total	2760	Total	2760

Note : Il comporte la somme de 2000€ en prévision des dépenses liées aux projets de travaux à N.D. du Serret (1000€) et à la mise en place du Chemin du patrimoine (1000€), dans le cadre d'une éventuelle participation au financement de ces deux projets. Ces sommes ne seront pas forcément engagées selon la réalisation des projets, leur portage et le plan de financement retenu.

Il sera possible de réaliser quelques économies sur les postes adhésions à des organismes, assurance et courriers.

Afin de présenter un budget équilibré, la différence entre les charges totales et les recettes est prélevé sur l'épargne. Le budget prévisionnel est présenté sous forme standard en annexe.

Le bilan comptable est présenté de façon standardisée en annexe (3).

L'assemblée approuve ce budget prévisionnel.

▪ Elections : renouvellement du Conseil d'administration

Suite au renouvellement provisoire et partiel intervenu lors de la précédente assemblée générale, il est procédé au renouvellement complet du Conseil d'administration sur décision de ce dernier.

Les membres en exercice remettent donc collectivement leur mandat aux voix.

Par ailleurs, le Trésorier Denis COINTREL a annoncé son retrait du Conseil d'administration et ne se représente pas, tout en restant membre de l'association.

Il faut rappeler ici le travail qu'il a accompli aux côtés notamment de Félix, faisant parti de ceux qui ont repris et relancé l'association au début des années 2000 et qui ont permis de lancer les grandes étapes de la rénovation de N.D. du Serret.

Se portent candidats : Christophe EUGENE, Félix JAUME, Benoît GIRAUD et Paul GIRAUD. Aucune autre candidature n'est enregistrée. L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil d'administration est donc remanié de la façon suivante :

- Président : Paul GIRAUD,
- Vice-président : Félix JAUME,
- Trésorier : Christophe EUGENE,
- Secrétaire : Benoît GIRAUD.

En l'absence de plus de candidatures, les autres postes prévus statutairement restent vacants. Le Conseil d'administration se réserve le droit de nommer provisoirement des personnes pour occuper ces postes (conformément à l'article 12 des Statuts) afin de faciliter le travail de gestion de l'association.

Nomination d'un vérificateur aux comptes. Comme prévu statutairement et dans un souci de transparence, le Président souhaite l'élection d'une personne pour occuper ce poste. En l'absence de candidat, le poste reste vacant.

▪ Montant des cotisations

Après discussion le montant des cotisations reste inchangé à 20 €, cependant il est rappelé que chacun peut verser plus s'il le souhaite pour soutenir les activités de l'association.

Ce montant s'applique à toutes les catégories de membres.

Il est par ailleurs rappelé que l'association délivre des reçus fiscaux aux particuliers (et éventuellement aux entreprises, selon l'article 200 du Code général des impôts) ouvrant droit à une déduction fiscale (de l'ordre de 66% du versement à hauteur de 20% du revenu imposable). Ainsi, à titre d'exemple, un versement de 30€ ne revient en réalité que 10€ à un souscripteur imposable.

Notes :

- Dans ce cadre, il est également rappelé que l'association a rempli la procédure dite de "rescrit fiscal" auprès des services fiscaux de Digne afin de s'assurer de la conformité de l'objet de l'association aux dispositions législatives en la matière. L'association répond donc à la définition légale « d'organisme d'intérêt général concourant à la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural local ».
- De même, les reçus fiscaux en eux-mêmes ont été vérifiés par le service des impôts. Ces procédures, sans être obligatoires, présentent une sécurité pour l'association et ses dirigeants.
- Une personne morale a adhéré en 2012 et une autre pour 2012-2013 (associations culturelles du village de Peyresq).

▪ Questions diverses

- Subventions. Il existe plusieurs types de subventions susceptibles d'être mobilisées à l'avenir. A étudier.
- Question du Maire concernant la pompe à bras (matériel contre l'incendie de la fin du XIXe siècle ou du début XXe détenu par la commune).

Ce véhicule destiné à être attelé, constitué d'un réservoir en cuivre et de tuyaux en cuir riveté, est une pièce du patrimoine communal. Pour mémoire, il a été stocké à N.D du Serret. La commune a reçu une proposition de l'amicale des Sapeurs pompiers de Colmars pour la restaurer et la mettre en valeur, notamment lors de manifestations. Bien que l'association n'en soit pas propriétaire, M. le Maire souhaite recueillir l'avis de l'association. Il propose notamment que l'objet reste la propriété de la commune et qu'une convention de prêt soit établie. L'association partage son avis et sa volonté de valorisation.

- Notre-Dame de la Fleur.

M. le Maire évoque encore la nécessité de faire rénover une porte de la chapelle de N.D. de la Fleur (de la partie dite "du magasin"), rappelant que le bâtiment est administré par le Comité de gestion de N.D. de la Fleur, et propose une réflexion commune avec l'association. D'autres aspects de la protection ou de la conservation du lieu peuvent effectivement être évoqués en concertation avec la Municipalité et le Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Président remercie les adhérents présents et les personnalités invitées et les invite au verre de l'amitié servi sur le terrain de la chapelle.

Le présent compte rendu est accompagné de 3 annexes (4 pages).

Le Président,
Paul GIRAUD

Le Vice-président,
Félix JAUME

Le Secrétaire,
Benoît GIRAUD